

AVIS
DEPÔT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains de la Directrice générale par le groupe politique RPF (Rassemblement Pour Floreffe).

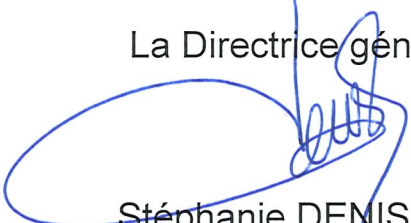
Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur Collège communal sont les suivantes:

Bourgmestre	M. Philippe VAUTARD
1^{er} Échevine	Mme Delphine MONNOYER-DAUTREPPE
2^e Échevin	M. Benoît MOUTON
3^e Échevin	M. Philippe JEANMART
4^e Échevin	M. Olivier TRIPS
Présidente du conseil de l'action sociale	Mme Anne ROMAINVILLE

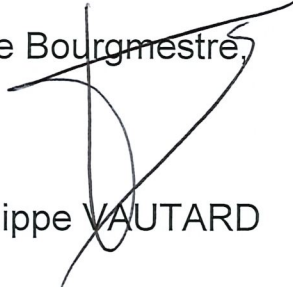
L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le lundi **2 décembre 2024**.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Floreffe, le 7 novembre 2024,

La Directrice générale,

Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD